

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	37 (1908)
Heft:	15
Artikel:	Nos plantes médicinales [suite]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1039562

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de parler une langue qu'il ignore. Faut-il donc le condamner au silence jusqu'à ce qu'il l'ait apprise ? Ce serait ridicule et cruel. Laissez-le parler breton : il sera bientôt très fier d'employer, en récréation, les expressions françaises apprises pendant la classe. Veillez, de votre côté, à ce que les élèves qui savent le français se servent de cette langue au cours des jeux, sans toutefois vous croire obligés de sévir lorsque, parfois et sans parti-pris, les conversations se tiennent en breton. Les études françaises ne souffriront pas de ce fait que vos élèves, au hasard des circonstances, s'expriment dans une langue qui, quoi qu'on fasse, leur sera toujours la plus familière, puisqu'elle est leur langue maternelle. *Le vieux maître.*

Nos plantes médicinales

(Suite.)

TORMENTILLE (*Potentilla Tormentilla Sibt.*). — Rhizôme épais, tiges grêles, étalées ascendantes, très feuillées, dichotomes. — Fleurs à 4 pétales jaunes. Fl. juin-juillet.

Bois, prés, tourbières de la plaine et des montagnes.

La Tormentille est un de nos meilleurs astringents. Sa racine, en décoction, combat avec avantage les diarrhées, les hémorragies et surtout l'incontinence d'urine nocturne chez les enfants. Séchée, pulvérisée et réduite en pâte au moyen d'un jaune d'œuf, elle donne des résultats efficaces et très rapides dans les cas de panaris.

Dans cette nombreuse et intéressante famille des Rosacées, mentionnons encore en terminant la charmante Dryade (*Dryas octopetala L.*), si commune sur les Alpes et si appréciée des montagnards qui la récoltent sous le nom de Thé suisse. On en prépare en effet un thé agréable. Au fond, on ne sait pas bien ce qu'il faut entendre par ce nom de Thé suisse. A la montagne c'est la Dryade : à la plaine, c'est l'Aspérule odorante. Pour d'autres, c'est une composition dans laquelle entrent plusieurs plantes, l'Anthyllide, par exemple, dont nous avons déjà parlé.

FAMILLE DES CUCURBITACÉES

BRYONE (*Bryonia alba L.*). — Vigne du diable, Colubrine ; pat. Cudra batarda. — Racine grosse, charnue ; tiges grêles, sarmenteuses, grimpantes, velues. Feuilles cordiformes à lobes anguleux. Plante dioïque ou monoïque. Fleurs blanchâtres.

Corolle gamopétale à cinq divisions. Fruits : des baies globuleuses, rouges. — Fl. juin-juillet. — Haies et buissons.

Répandue dans les régions basses de la Suisse. Très rare dans le canton. Fribourg, aux Rames; environs d'Avenches, Morens, Romont aux Chavannes.

La racine de cette plante est un violent purgatif, dangereux à forte dose, capable de remplacer le Jalap. Elle agit comme vomitive, purgative, résolutive et rubéfiante. Mais ce n'est pas un remède à la mode. Dans la médecine usuelle, on peut la prendre sèche et pulvérisée à la dose de 2 à 3 gr. Six à douze grammes de suc dans du bouillon, produisent toujours de bons effets, ainsi que la décoction de 10 à 20 gr. par litre d'eau.

A l'extérieur, la Bryone rend de grands services. La racine fraîche, pilée et cuite avec du saindoux forme une excellente pommade contre la gale. Il suffit de 5 ou 6 frictions à un ou deux jours d'intervalle. La pulpe de racine fraîche exerce une action excitante sur les engorgements des articulations et sur les tumeurs scrofuleuses. Comme rubéfiante et par conséquent dérivative, elle est apte à soulager les douleurs nerveuses et rhumatismales. La pulpe de la racine, lavée à grande eau et soumise à la fermentation donne un alcool de bonne qualité. Enfin, ses graines nombreuses sont très riches en huile, et là où la plante est abondante, elles mériteraient d'être récoltées pour en extraire ce produit.

FAMILLE DES CRASSULACÉES

JOUBARBE DES TOITS (*Sempervivum tectorum L.*). — Grande Joubarbe, Herbe du tonnerre. — Du centre des rosettes de feuilles sort une tige épaisse, rougeâtre, de 20 à 40 cm., dressée, feuillée. Feuilles planes, charnues, dressées, entourant les tiges; fleurs purpurines, en corymbe terminal. — Fl. juillet-août.

Commune dans les rochers des Alpes exposés au soleil. Souvent cultivée et placée sur les toits des habitations qu'elle préserve de la foudre d'après une naïve croyance populaire.

Ses feuilles sont légèrement acides, rafraîchissantes; fraîches et écrasées avec du beurre frais, elles passent pour très efficaces contre les brûlures. Une feuille appliquée sur un cor, passe pour le détruire.

VERMICULAIRE (*Sedum acre L.*). — Orpin âcre, Joubarbe âcre, Petite Joubarbe, Poivre des murailles. — Plante grasse émettant des tiges radicantes à la base, les unes stériles, à feuilles très rapprochées, imbriquées sur six rangs, les autres florifères de 5 à 10 cm., rameuses au sommet. Fleurs jaunes, en corymbe, à 5 pétales aigus. — Fl. juin-juillet.

Murs, lieux arides. Assez commun à la plaine. Une autre espèce très voisine est le *Sedum sexangulare*, plus commune encore et jouissant des mêmes propriétés.

Ces plantes possèdent des éléments très actifs. Une once de suc produit un effet cathartique très violent. A dose modérée, entre les mains du médecin, elle est capable de modifier les fonctions des organes, de les mettre à même de réagir contre la maladie. On a eu principalement à s'en louer dans le traitement du scorbut et de l'épilepsie. A l'extérieur, on peut employer le suc de Vermiculaire, ou des cataplasmes faits avec la plante pilée, pour provoquer la résorption des épanchements, des engorgements glanduleux ou lymphatiques, et surtout pour nettoyer et aviver les vieux ulcères, même ceux qui affectent un caractère cancéreux.

FAMILLE DES OMBELLIFÈRES

CIGUE TACHÉE (*Conium maculatum L.*). Grande Ciguë. — La tige épaisse, creuse, un peu striée, tachetée de pourpre violacé, atteint de 1 à 2 m.; feuilles semblables à celles du Persil sauvage (Cuque). Fleurs blanches, formant des ombelles terminales de 10 à 12 rayons. Fl. juin-août. Odeur fétide. plante très vénéneuse.

Se trouve dans les décombres, les lieux incultes, le pied des murs. Environs de Payerne, Saint-Aubin, Fribourg, aux Rames.

CIGUE VIREUSE (*Cicuta virosa L.*). — Elle se distingue par un suc jaune, une odeur de persil, une tige sans taches, un feuillage plus délié à folioles très étroites et allongées, et surtout par sa souche épaisse présentant intérieurement des cavités horizontales superposées, séparées par des dia-phragmes transversaux. Tige de 60 à 100 cm. et plus. Fl. juillet-août.

Bord des eaux, marais fangeux ; très rare ! Lac de Lussy, Fribourg aux Neiges ? (R...)

ETHUSE (*Aethusa cynopium L.*). — Petite Ciguë, Ache des chiens, Faux Persil, Persil des chiens. — Tiges très variables pour la taille suivant le milieu, généralement de 30 à 50 cm., d'un vert noirâtre. Plante annuelle. Involucelles à 3 folioles plus longues que l'ombellule et déjetées en dehors d'un seul côté. Fleurs très petites en ombelles compactes, d'un blanc pur. Fruit presque globuleux, sillonné, à côtes saillantes. — Fl. été-automne.

Lieux cultivés, décombres, jardins mal tenus ; fréquente dans les moissons.

Ces trois espèces bien qu'appartenant à trois genres différents ont des propriétés analogues. Toutes sont des poisons redoutables. Les doses toxiques produisent la soif, les vomissements, des douleurs de tête et d'estomac, des vertiges suivis de défaillance, de délire, et enfin d'un refroidissement général qui précède la syncope et la mort.

En raison de leurs propriétés toxiques qui rendent leur emploi très dangereux, ces plantes ne sauraient prendre place dans la pharmacie domestique. La médecine emploie la Ciguë tachetée contre les scrofules, le rachitisme, etc.; on en fait des cataplasmes et des extraits. Ses propriétés délétères sont surtout actives dans les pays chauds et s'affaiblissent considérablement dans le nord.

Quant à la Ciguë vireuse elle est aujourd'hui abandonnée en médecine. Les symptômes d'empoisonnement par cette plante sont surtout effrayants. Elle produit parfois un état léthargique, et parfois, au contraire, un délire furieux.

La Ciguë n'affecte ni les chèvres, ni les moutons, mais elle empoisonne les lapins, les bœufs, les chevaux, les chiens.

PERSIL (*Petroselinum sativum Hoffm.*, *Apium Petroselinum L.*). — Pat. Pierrochet, Pierrosset. — Cultivé et naturalisé chez nous comme assaisonnement, sa première patrie paraît être le midi de l'Europe. Malgré sa vague ressemblance avec l'Ethuse, qui a souvent causé de déplorables méprises, il en diffère de prime abord par son feuillage, son odeur et surtout par ses fleurs jaunes verdâtres. De plus, ses involucelles (car elle en a, quoi qu'en dise certain auteur trop peu attentif) sont à folioles nombreuses et très courtes. Les tiges florifères atteignent près d'un mètre de hauteur. C'est une plante bisannuelle.

La décoction des racines de Persil fraîches ou sèches, à la dose de 30 à 90 gr. par litre d'eau, est stimulante et *apéritive*, c'est-à-dire capable d'ouvrir une voie d'élimination par les urines ou les sueurs dont elle provoque la sécrétion; aussi rend-elle des services dans les engorgements du foie, l'hydropisie, les irrégularités de la circulation. Les feuilles pilées, appliquées sur les contusions, les tumeurs froides, les engorgements laiteux produisent un heureux effet résolutif en stimulant la circulation et l'absorption dans la partie affectée; elles poussent les ulcères de mauvaise nature à la cicatrisation. Enfin, le Persil possède des propriétés fébrifuges incontestables. Il convient de donner de 150 à 200 gr. de suc au moment de l'accès, lorsqu'il s'agit seulement de combattre les fièvres de printemps et d'automne dans nos climats.

ACHE (*Apium graveolens L.*). Céleri. — Racine fusiforme, bisannuelle, très aromatique comme toute la plante. Tige de 30 à 60 cm., glabre, anguleuse, sillonnée, creuse. Feuilles luisantes, les inférieures simplement ou doublement pennées, à segments larges cunéiformes. Ombelles nombreuses, presque sessiles, disposées tout le long de la tige. Fleurs d'un blanc verdâtre. — Fl. été.

Spontanée dans le Midi, dans les fossés et sur les côtes maritimes. Chez nous cultivée et souvent naturalisée dans le voisinage des habitations.

Ce n'est que la seconde année que la racine possède toutes ses propriétés. Elle perd par la dessication son odeur vireuse désagréable. La décoction des feuilles (30 à 60 gr. par litre d'eau) coupée avec du lait frais et prise à jeun est utile dans l'extinction de la voix et le catarrhe pulmonaire chronique. Les feuilles pilées et appliquées, seules ou avec addition de vinaigre et de sel, agissent comme résolutif sur les contusions, les engorgements froids ou laiteux. Leur suc est antiscorbutique; c'est un bon gargarisme pour les ulcérations de la gorge, un topique détersif pour les ulcères cancéreux.

FENOUIL (*Anethum Foeniculum L.*, *Foeniculum officinale All.*). — Pat. Fanâ, Farnâ. — Grande Ombellifère de 60 à 150 cm. d'aspect bleuâtre, à feuilles amples, très décomposées en lanières linéaires-filiformes, très allongées. Ombelles très amples à 13-20 rayons. Plante bisannuelle à fleurs jaunes. — Fl. juillet-septembre.

Originaire de l'Europe méridionale. Répandu dans les contrées chaudes du Valais où il est probablement aussi indigène. Chez nous, fréquemment cultivé et subs spontané.

Il n'y a pas dans la médecine domestique de remède plus efficace contre l'atonie de l'appareil digestif, les flatulences. On l'emploie pour combattre les coliques venteuses, et l'ensemble de symptômes pénibles qui accompagnent la dyspepsie, maladie dans laquelle l'estomac et l'intestin devenus paresseux, accomplissent lentement et imparfaitement leurs fonctions et ne peuvent se débarrasser des gaz qui les distendent. Cette plante agit donc comme stimulant. Si donc les coliques étaient accompagnées de fièvre ou provenaient de l'irritation, de l'inflammation des parties, elles réclameraient alors des émollients et non des stimulants. En pareil cas, le Fenouil ne ferait qu'aggraver le mal. (V. plus loin les articles *Chiendent*, *Consoude*.)

L'ANIS (*Pimpinella Anisum*), de la même famille, originaire d'Orient, dont les fruits sont employés par les confiseurs et les liquoristes, jouit de propriétés absolument identiques et peut rendre les mêmes services.

Une autre plante de la famille des Ombellifères, très semblable au Fenouil, l'Aneth puant, (*Anethum graveolens L.*), vulg. Fenouil bâtarde, est fréquemment cultivée dans nos jardins et confondue avec le Fenouil officinal, dont il possède du reste les propriétés. On distinguera assez facilement ces deux plantes en ce que, dans l'Aneth, la gaine des feuilles supérieures est plus courte que la partie qui porte les folioles; c'est le contraire dans le Fenouil.

ANGÉLIQUE SAUVAGE (*Angelica silvestris L.*). — Pat. Bon loyi. La plus grande et la plus robuste de nos Ombellifères indigènes, reconnaissable à sa tige épaisse, creuse, renflée aux nœuds, violette au soleil, à ses grandes ombelles à 30-50 rayons

et plus, aux grosses gaines embrassant la tige à l'insertion des pétioles, et à ses feuilles très amples à segments ovales, dentés, à dents aiguës. — Fl. juillet-septembre.

Bord des fossés, ruisseaux, bois, lieux ombragés, prairies humides.

Une autre espèce, l'Angélique Archangélique, originaire du nord de l'Europe, est fréquemment cultivée pour l'usage médicinal et pour ses jeunes tiges que l'on confit au sucre. L'infusion de sa racine se prépare avec une once de racine dans un litre d'eau. C'est un des stimulants les plus utiles, principalement pendant la convalescence longue et difficile des maladies graves. Elle excite doucement le système nerveux et combat la torpeur de l'appareil digestif. La racine est la partie la plus employée. On la récolte en automne. On la fend en morceaux, on la séche et on la renferme dans des boîtes à l'abri de l'air. Les jeunes tiges fraîches peuvent s'employer à la place de la racine. En faisant macérer des tiges dans de l'eau-de-vie on obtient une liqueur possédant sous une forme agréable toutes les qualités médicales de la plante.

Il est regrettable que cette plante ne soit presque pas connue chez nous. Notre vulgaire Angélique est douée de propriétés plus faibles. On peut l'employer faute d'Angélique vraie, en ayant soin d'augmenter les doses.

Pour terminer cette Famille, mentionnons encore le Cumin (*Carum Carvi L.*), plante aromatique si commune, le Grand Boucage (*Pimpinella magna L.*), pat. Ray à boc, l'Impératoire (*Peucedanum Ostruthium L.*), pat. Dièyrâ, plante des Alpes très aromatique et amère, employée fréquemment par les montagnards en médecine populaire surtout vétérinaire, pour déterger les mauvais ulcères, le Cerfeuil penché (*Chærophyl-lum temulum L.*), plante suspecte, la Myrrhe odorante (*Myrrhis odorata Scop.*), pat. Erba dè bescômo, Anis de montagne, l'Enanthe fistuleuse (*Œnanthe fistulosa L.*), plante aquatique vénéneuse des contrées basses du canton, la Bérulé, tout au moins suspecte.

D'une manière générale, toutes les Ombellifères aquatiques peuvent être considérées comme dangereuses ou suspectes.

(A suivre.)



On ne fait son bonheur qu'en s'occupant de celui des autres.

* * *

L'humble campagnard qui sert Dieu est certainement meilleur que l'orgueilleux philosophe qui, se négligeant lui-même, considère la course des astres.

